

Concours des Maisons fleuries



2024 verra la 17^{ème} édition de notre concours des maisons fleuries. La ville de Chauray fournit de gros efforts pour l'entretien de nos espaces publics et l'aménagement de nos ronds-points.

Malgré toutes les contraintes, les restrictions d'arrosage, et canicule le service des espaces verts fait un énorme travail pour conserver les 2 fleurs au concours des villes et villages fleuris.

En participant à notre concours, ouvert à tous le monde, vous participerez à cet effort. Le fleurissement de vos maisons reste primordial, associé à la décoration et aux éléments patrimoniaux remarquables contribuent à l'embellissement de notre commune.

Soyez nombreux à participer à cet événement, toutes vos initiatives seront les bienvenues.

Bonne chance à tous.

Jean-Pierre DIGET
1^{er} Adjoint au Maire



Centre Technique Municipal
Monsieur David FLEURY
Service Espaces Verts
89 rue des Guilleés
79180 CHAURAY

RÈGLEMENT

Article 1 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il est ouvert aux propriétaires résidents permanents, aux résidents secondaires et aux locataires sur l'ensemble de la commune. Il est également ouvert aux entreprises, artisans et commerçants de la commune.

Article 2 : INSCRIPTION

Les habitants, entreprises, commerçants et artisans désirant participer à cette nouvelle édition du concours des maisons fleuries s'inscriront via le formulaire.

La clôture des inscriptions est fixée au 14 juin 2024 et au-delà de ce délai aucune inscription ne sera retenue.

Article 3 : CRITÈRE DE VISIBILITÉ

Le jugement s'effectuera depuis le domaine public. Ainsi, les jardins, balcon, fenêtres et façades devront être visibles de la rue.

Article 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les éléments d'appréciation pour ce concours sont les suivants : la qualité de la floraison, la créativité artistique, la diversité et régularité des végétaux (pas de fleurs artificielles), l'harmonie des formes, couleurs et volumes, la quantité de fleurissement, l'environnement et la propreté générale de la propriété, l'entretien des arbres, arbustes, haies et pelouse, la recherche faite en matière d'espèces originales et d'associations végétales, la pérennité du fleurissement, l'économie des ressources, le respect des principes du développement durable.

Article 5 : COMPOSITION DU JURY

Le jury du présent concours est composé de membres de la commission municipale dédiée aux travaux concernant les bâtiments et les espaces publics, de membres du service espaces verts de la commune, un professionnel du végétal et du paysage, des représentants de la Société d'Horticulture des Deux-Sèvres et du service communication de la ville de Chauray.

Le passage du jury s'effectuera 1 fois en été (2ème quinzaine de juin).

Article 6 : AFFICHAGE ET PHOTOS

Le jury remettra à chaque participant un panonceau portant un numéro, afin de faciliter le vote. Ce panonceau devra être fixé à l'extérieur et en évidence.

Le jury se réserve le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, Chauray infos...)

Article 7 : RÉPARTITION DES PRIX

Les récompenses seront attribuées de manière à encourager toutes les démarches servant l'amélioration du cadre de vie de la commune.

Les participants au concours seront conviés au vin d'honneur au cours duquel les prix seront décernés. Chaque participant recevra un lot.




Article 8 : PRIX SUPPLÉMENTAIRES

Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix supplémentaires sur ses propres critères.

Article 9 : CLAUSE D'INCOMPATIBILITÉ

Les membres du jury ne peuvent participer au concours des maisons fleuries.

Article 10 : AGENDA DU CONCOURS

-  Clôture des inscriptions
14 Juin 2024
-  Passage du jury
2ème quinzaine de Juin 2024
-  Remise des prix
et vin d'honneur
27 Septembre 2024

Clôture des inscriptions
le 14 juin
2024

Concours
des
Maisons fleuries

DEMANDE D'INSCRIPTION
17^{ÈME} ÉDITION

Nom : Prénom :
Adresse :
@ :
☎ :

